



Groupement Belge des Omnipraticiens



**24 février 2017 : Fumée blanche à l'Inami !**

## **L'accord 2016-2017 fera date dans l'histoire de la Médicomut !**

Chères consœurs, Chers confrères,

Nous exigeons des garanties pour poursuivre la concertation en Commission Nationale Médico-Mutualiste (Médicomut), nous les avons obtenues !... Du moins en principe, car nous n'en serons certains à 100 % qu'au plus tard le 31 mars 2017.

Nous avons été les premiers, le 5 janvier 2017, à invoquer la résolution de plein droit de l'accord médico-mutualiste 2016-2017. Nous avons eu raison de le faire. L'Absym l'a également fait le 12 janvier 2017. Le troisième syndicat AADM ne l'a pas fait. Dont acte !

Grâce à notre décision et notre fermeté, la Médicomut a envoyé une lettre à la Ministre Maggie De Block avec une série de demandes et le gouvernement a été obligé de répondre. Ces réponses nous ont été fournies le 24 février 2017 en séance extraordinaire de la Médicomut en présence de la Ministre elle-même ! Le fait mérite d'être souligné car il est exceptionnel et démontre que le gouvernement a pris la mesure du risque lié à une résolution de plein droit de l'accord.

Peut-être difficile à comprendre à ce stade, mais nous nous en sortons plus forts pour poursuivre la négociation dans les différents dossiers importants pour notre pratique.

## ***Explications et conséquences en pratique***

- A dater du 24 février, l'accord 2016-2017 n'existe plus.
- Fin mars, début avril 2017, un nouvel accord de transition (en quelque sorte un « mini-accord ») sera conclu et sera d'application jusqu'au 31 décembre 2017
- Dans l'intervalle :
  1. Il a été convenu par la Médicomut que « les organisations représentatives des médecins (toutes organisations confondues) appelleront les médecins à continuer à appliquer les tarifs existants ».  
**Le statut social sera accordé aux médecins pour 2017 à la condition d'avoir adhéré à l'Accord du 22 décembre 2015, d'avoir continué à appliquer les honoraires en vigueur jusqu'ici et d'avoir adhéré à l'accord transitoire.**
  2. Dans un accord approuvé par le Conseil des Ministre restreint (Kern) du gouvernement, la Ministre s'engage à restaurer la confiance par des mesures de deux ordres :
    - Des modifications législatives (c'est-à-dire dans la loi et non plus de manière conventionnelle ou réglementaire) sont prévues qui donneront un poids décisionnel significatif aux prestataires et garantiront la stabilité des accords, notamment au niveau du Comité d'Assurance. Ces modifications seront présentées et en principe approuvées avant fin mars 2017
    - Une approche conciliante est proposée concernant divers points précis soulevés par les médecins : mesures de transition réalistes dans le déploiement du Plan d'action e-Santé, statut social ( mesure compensatoire pour les pensionnés actifs), participation des médecins dans la gestion des hôpitaux, révision de la nomenclature, suppléments d'honoraires , accréditation, usage des données cliniques garantissant le respect de la vie privée, procédures pour les élections médicales en 2018 et financement des syndicats). Dans sa lettre adressée à Monsieur Jo De Cock, Président de la Médicomut, la Ministre s'engage aussi à rédiger pour la fin de l'année 2017 un AR qui prévoira un cadre stable pour les postes de garde de médecine générale en tenant compte des résultats de l'audit.

En contrepartie, malgré l'absence d'accord dans l'intervalle entre le 24 février et le 31 mars 2017, les représentants des médecins engagent leurs membres à continuer à appliquer les tarifs existants. Au terme de cet intervalle, les médecins auront le choix entre :

- Refuser l'accord transitoire d'avril à décembre 2017
- Adhérer à ce nouvel accord et ainsi garder le droit au statut social

## ***En conclusion***

Le GBO (et ses partenaires du Cartel, l'ASGB et le MoDeS) éprouve une grande satisfaction après avoir mené ces derniers mois un combat d'une âpreté inhabituelle pour arriver à un résultat qui, certes, semblera aux yeux de certains peu significatif mais qui à nos yeux sera déterminant pour la poursuite de la concertation qui est ainsi sauvegardée. Nous serons plus protégés et plus forts. De plus, tous les points figurant dans l'accord 2016-2017 continueront à pouvoir être discutés en plus des points sur lesquels nous avons attiré l'attention de la Ministre.

Dès le début de la prise unilatérale des mesures budgétaires par le Gouvernement, le GBO/Cartel a été le seul à voter contre. Il a été le premier à signifier officiellement la résolution de plein droit.

Nous avons fait preuve d'une grande détermination responsable.

Nous avons voulu défendre la profession injustement discriminée (amputation partielle de l'index)

Nous avons aussi voulu donner une nouvelle chance à la concertation pour garantir la stabilité des honoraires pour les médecins et la sécurité tarifaire et l'accessibilité pour les patients.

Mais, afin de pouvoir restaurer la confiance, nous avons obtenu que des garanties bétonnées dans une loi empêcheront à l'avenir des interventions déloyales.

Bien entendu, nous n'avons pas obtenu une correction budgétaire mais si nous avions voulu nous obstiner dans cette voie, c'eut été franchement irréaliste.

Par notre action déterminée, nous avons largement contribué à transformer une situation qui pénalise financièrement les médecins en une opportunité pour atteindre des objectifs que nous n'aurions pas pu imaginer autrement.

Rendez-vous fin mars !

Le Bureau du GBO



[Retrouvez-nous sur Facebook](#) [Faire suivre à un ami](#)

*"Les meilleurs soins, accessibles à tous, au meilleur endroit, par le prestataire le plus adéquat, au moment le plus opportun et au juste prix."*

*Depuis 1965, le GBO défend avec fermeté cette vision de la médecine et défend le rôle indispensable du médecin généraliste dans l'organisation des soins de santé de notre pays. Le GBO n'aura de cesse de réclamer la revalorisation qui sont essentiellement des actes intellectuels.*

*Le Groupement Belge des Omnipraticiens (GBO) est associé au Monde des Spécialistes (MoDeS) et ) l'Algemeen Syndicaat van Geneeskundigen (ASGB) au sein du Cartel.*

25 février 2017- GBO tous droits réservés.

Ce mailing vous est envoyé de la part du Groupement Belge des Omnipraticiens, qui défend les intérêt des médecins généralistes et de la médecine générale. N'hésitez pas à consulter notre site [www.le-gbo.be](http://www.le-gbo.be)

**Notre adresse :**

Groupement Belge des Omnipraticiens  
Rue Solleveld 68  
Woluwé-Saint-Lambert 1200  
Belgium

[Add us to your address book](#)